



# De vous à moi

Cette rubrique a pour vocation de vous informer et de vous inviter à réagir.

Vos suggestions alimenteront mes réflexions et mes interventions.

*Avec mes sentiments dévoués,*

Jean Pierre DECOOL

27 juillet 2010

## Le second Plan Santé au Travail 2010-2014

### L'ESSENTIEL

□ Assurer à chacun des conditions de travail qui ne mettent pas en danger sa santé, **c'est une exigence pour notre société**. Dans la continuité du premier Plan Santé au Travail (2005-2009), **Eric WOERTH a présenté en mai dernier devant le Conseil d'orientation des conditions de travail le second Plan Santé au Travail**, pour la période 2010-2014.

□ Ce plan fixe un objectif clair : **réduire de 25 % le nombre d'accidents du travail** et stabiliser le nombre des maladies professionnelles tout en ciblant les secteurs et les publics les plus exposés aux risques.

□ Il s'articule autour de **4 axes majeurs** :

- Développer la recherche ;
- Mettre en place une démarche de prévention ;
- Renforcer l'accompagnement des entreprises, en particulier des PME ;
- Réformer les services de santé au travail.

□ Ce second Plan Santé au Travail fait également de la **lutte contre le stress** sa priorité.

### LES CHIFFRES

□ **700 000** : c'est le nombre d'accidents du travail pour le régime général en 2008.

□ **45 000** : c'est le nombre de maladies professionnelles répertoriées par le régime général en 2008.

□ **30 M€** : c'est le montant total des crédits alloués, dès 2010, au second Plan Santé au Travail.

### POURQUOI UN DEUXIÈME PLAN POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL ?

□ La revalorisation du travail est un axe fort de la politique du Gouvernement, c'est pourquoi la santé au travail est une priorité. **Une société qui veut travailler plus à tous les âges de la vie est une société où l'on doit travailler mieux.**

□ **Pour répondre à ces préoccupations, un premier Plan Santé au Travail avait été lancé dès 2005.** Ce Plan a permis de **vraies avancées** en s'appuyant sur des moyens d'action renforcés de l'administration, notamment de l'inspection du travail, et en assurant une meilleure connaissance des risques professionnels.

□ **Ces avancées doivent maintenant être traduites dans les faits.** C'est pour franchir cette nouvelle étape qu'Eric WOERTH a présenté **en mai dernier un second Plan Santé au Travail**, qui s'étendra sur la période 2010-2014. **Ce second Plan répond à plusieurs nécessités :**

□ **Les accidents du travail sont encore trop nombreux :** environ 700 000 par an, dont plus de 44 000 accidents graves ;

□ **Les maladies professionnelles continuent d'augmenter :** en 2008, on en compte plus de 45 000 pour le seul régime général ;

□ **Chaque jour, plus d'une personne meurt au travail**, soit d'un accident du travail (569 décès en 2008), soit d'une maladie professionnelle (425 décès en 2008) ;

□ En 2008, **78 565 accidents routiers du travail avec arrêt ont eu lieu**, dont 465 ont été mortels.

## **QUE CONTIENT CE PLAN ?**

□ **Sur cinq ans, le second Plan Santé au Travail fixe la feuille de route**, pour l'ensemble des organismes de recherche et de prévention dont le métier est la prévention des risques professionnels, sur des objectifs partagés. **Il consacrera annuellement 30 M€ à deux objectifs ambitieux :**

□ **Réduire de 25 % le nombre d'accidents du travail** et stabiliser le nombre total de maladies professionnelles ;

□ **Cibler les secteurs où les problèmes sont les plus nombreux :** petites entreprises, sous-traitance. Une attention particulière sera portée à **certaines publics** davantage exposés aux risques professionnels, comme les nouveaux embauchés (travailleurs temporaires, salariés en CDD, seniors...)

□ **Pour remplir ces objectifs, le Plan Santé au Travail s'articule autour de quatre axes majeurs :**

□ Parce que **pour lutter contre les risques, il faut d'abord les connaître**, l'accent est mis sur la recherche en matière de santé au travail et la diffusion des connaissances auprès des entreprises et des salariés.

□ **Le Plan développe une démarche de prévention qui s'appuiera sur plusieurs mesures concrètes :** mesure de l'air pour lutter contre les risques chimiques, mise en place de plans pluriannuels de prévention dans chaque entreprise pour faire face aux troubles musculo-squelettiques, formation des conducteurs de véhicules utilitaires légers pour lutter contre le fléau des accidents routiers du travail.

Enfin, **toutes les entreprises devront disposer d'un document unique d'évaluation des risques** qui permettra de mesurer les progrès accomplis.

□ Parce que les salariés des petites entreprises, en particulier ceux des TPE, peuvent dans certaines situations être moins bien protégés contre les risques professionnels ou les accidents, **le Plan présenté par Eric WOERTH met l'accent sur les entreprises de moins de 50 salariés :** celles-ci seront mieux informées des enjeux de la prévention, et recevront tous les outils nécessaires (par exemple, des guides de prévention des risques professionnels).

□ Enfin grâce à la réforme des services de santé au travail, c'est **la mobilisation et la coordination de tous les acteurs qui se trouveront renforcées.** Cette réforme prévoit notamment de créer de véritables équipes pluridisciplinaires qui pourront traiter tous les risques professionnels et couvrir l'ensemble des travailleurs.

## **QUELLES MESURES POUR PRÉVENIR LE STRESS AU TRAVAIL ?**

□ Au cours des dernières années, l'accent a été mis à juste titre sur les troubles d'ordre physique et sur les risques liés à l'amiante. Mais **de nouveaux risques sont apparus**, comme le stress et l'anxiété. **Revaloriser le travail, c'est refuser qu'il soit associé à la souffrance.** L'entreprise ne doit pas être un lieu de mal-être, mais au contraire un lieu d'épanouissement professionnel et personnel. **D'autant que les risques psychosociaux ont un coût :** le Bureau international du travail évalue le coût du stress à 3 à 4 points de PIB !

□ Pour toutes ces raisons, **le Gouvernement a fait de la lutte contre le stress et les risques psychosociaux sa priorité :**

□ En octobre 2009, le Gouvernement a demandé aux entreprises de plus de 1000 salariés de négocier des accords sur les risques psychosociaux. Le second Plan Santé au Travail reprend cet impératif.

□ Le bilan social des entreprises de plus de 1000 salariés pourrait utilement comporter des informations sur les actions qu'elles ont engagées pour prévenir le stress.

□ En prenant ces mesures, **il ne s'agit pas de stigmatiser les entreprises, mais de les inciter à tout mettre en œuvre pour lutter contre les risques psychosociaux.**

### **CE PLAN A-T-IL ÉTÉ ÉTABLI DE MANIÈRE CONCERTÉE ?**

□ Sur un sujet aussi important, **il était indispensable de s'appuyer sur tous les acteurs concernés** : dès l'été 2009, toutes les administrations, mais aussi les organismes de prévention et l'ensemble des partenaires sociaux ont été associés aux niveaux national et régional à l'élaboration de ce Plan.

□ **La mise en œuvre du Plan Santé au Travail s'appuiera sur la coordination des grands réseaux de prévention** : services de santé au travail, branche accidents du travail et maladies professionnelles, inspection du travail, Institut de veille sanitaire, Institut national de recherche sur la sécurité, Agence nationale d'amélioration des conditions de travail, Organisme de prévention pour le bâtiment et les travaux publics.

□ Et parce que la santé au travail nous concerne tous, **le Plan sera mis en œuvre au niveau interministériel, en lien avec d'autres grands plans nationaux de santé publique** comme le deuxième Plan national santé environnement et le deuxième Plan cancer.